الخطوط الجوية الجزائرية
AIR ALGERIE

Fiche technique des frais de service Air Algérie

À compter du 1er avril 2022, Air Algérie appliquera* des frais d'émission sur le marché Algérie.

À cet effet, le prix du billet se constitue comme suit :

- Prix du voyage hors taxes ;
- Taxes et redevances ;
- Frais d'émission.

Conditions générales :

- Les frais d'émission sont identiques pour tout type de passagers, ils s´appliquent par émission de billet et par passager ;
- Les frais d'émission ne sont pas remboursables.

Les frais d'émission sont appliqués selon la grille suivante :

	Agences AIR Algérie (ATO/CTO / Contact Center	Site web Air Algérie
Réseau domestique*	500 DA	500 DA
Réseau international	2000 DA	500 DA

L'application des frais d'émission n'est applicable que sur le réseau Nord/Nord, le réseau **Grand Sud** est exempté des frais d'émission.

Les agences de voyages appliqueront des frais de service définis par leur soin sur la vente de billets Air Algérie. Ces frais seront donc variables selon les agences.

*l'application des frais d'émission par Air Algérie se fera sous réserve de la finalisation de la mise en place technique.

الخطوط الجوية الجزائرية
DIVISION COMMERCIALE
Direction de la Distribution
AIR ALGERIE

Siège Social : 1, place Maurice AUDIN Alger 16000
R.C. ALGER : 00B 0091100

Tél. : +213 (23) 50 41 36 : Télex : 53 459
Sita : ALG DZ AH

http:// www.air algérie.dz
E-mail: contact@airalgérie.dz
EPE/SPA au capital de : 60 000 000 000

IMP. AH